

# Déclaration liminaire

Vendredi 12 juin 2026 – F3SCT exceptionnelle – Point travaux

Madame la Présidente,

FO Santé HVM souhaite attirer l'attention de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail sur une situation particulièrement préoccupante dont notre organisation syndicale a eu connaissance ces derniers jours.

Nous avons été destinataires de plusieurs images montrant d'importantes infiltrations d'eau provenant du plafond du troisième étage d'un bâtiment de l'établissement, le mardi 2 juin 2026, infiltrations qui seraient consécutives aux travaux réalisés sur le site.

Au-delà du caractère particulièrement inhabituel de ces images, FO Santé HVM s'interroge sur les conséquences réelles de cet incident pour la sécurité des professionnels, des patients et des visiteurs.

Un dégât des eaux au sein d'un établissement hospitalier n'est jamais anodin. Selon son ampleur, il peut entraîner des risques de chute, des risques électriques, des dégradations des installations, des perturbations dans l'organisation des soins et une dégradation des conditions de travail des agents concernés.

Notre organisation syndicale s'étonne surtout que les représentants du personnel membres de la F3SCT n'aient reçu aucune information officielle concernant cet événement alors même qu'il concerne directement les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail qui relèvent de la compétence de cette instance.

Nous constatons une nouvelle fois que les représentants du personnel apprennent l'existence de situations potentiellement préoccupantes par les professionnels eux-mêmes plutôt que par l'administration.

FO Santé HVM rappelle que la prévention des risques professionnels repose sur un dialogue social transparent, une information loyale des représentants du personnel et l'association des membres de la F3SCT à l'analyse des situations susceptibles d'avoir un impact sur la santé et la sécurité des agents.

Nous demandons donc que la direction présente aujourd'hui à cette instance :

- les circonstances exactes de cet incident ;
- les secteurs concernés ;
- les risques identifiés ;
- les mesures conservatoires mises en œuvre ;
- les éventuelles conséquences pour les professionnels et les usagers ;
- les actions engagées afin d'éviter le renouvellement de tels événements.

FO Santé HVM restera particulièrement vigilant sur ce dossier et se réserve la possibilité de demander une visite de site de la F3SCT si les éléments communiqués le justifient.

La santé et la sécurité des professionnels ne peuvent être considérées comme des sujets secondaires. Elles doivent faire l'objet d'une information complète et transparente des représentants du personnel.

Je vous remercie.